

# Les abattoirs d'animaux de boucherie : évolution depuis 1990

## Slaughter houses for butchery animals in France : evolution since 1990

J. FRAYSSE, J.-P. D'HERBOMEZ, P. SOLER

Ministère de l'agriculture et de la pêche, SCEES, Bureau des statistiques animales BP 88, 31326 Castanet Tolosan cedex

### INTRODUCTION

Au sein du ministère de l'agriculture et de la pêche, le SCEES est chargé du suivi de l'activité d'abattage pour pouvoir procéder ensuite à l'évaluation de la production, de la consommation et des bilans d'approvisionnement. Pour cela, une enquête recense mensuellement l'activité d'abattage pour les différentes espèces d'animaux de boucherie et leurs catégories respectives directement auprès de tous les abattoirs. Ce dispositif permet de décrire la structure de la population des abattoirs actifs et son évolution depuis dix ans. Les résultats de 2000 permettent de mesurer l'impact de la crise bovine de l'automne sur l'activité des abattoirs en novembre.

### DE 1990 À 2000, UN TIERS DES ABATTOIRS DISPARAÎT

En 2000, la France métropolitaine comptait 339 abattoirs d'animaux de boucherie, dont 175 de statut public et 168 de statut privé. Entre 1990 et 2000, le nombre des abattoirs s'est réduit d'un tiers, résultat de la disparition de 197 abattoirs de statut public et de la création de 27 abattoirs de statut privé (ou industriel). Cette évolution correspond à la poursuite du mouvement de concentration de l'activité d'abattage dans de grosses unités industrielles, entamé depuis une trentaine d'années. Depuis les années 60, la loi de 1965 sur la modernisation du secteur de la viande, l'agrément des abattoirs à des normes communautaires depuis 1972, l'inscription au plan des abattoirs ont entraîné une restructuration du secteur de l'abattage et de nombreuses fermetures d'établissements, publics notamment, depuis plus de vingt ans. Les abattoirs devant satisfaire à des normes sanitaires strictes et moderniser leur outil de production, de nombreux établissements de taille modeste ont dû cesser leur activité : entre 1969 et 1989, trois abattoirs d'animaux de boucherie sur cinq ont disparu. La perspective de l'ouverture des frontières pour le marché unique en 1993 a contribué à soutenir le rythme de disparition du nombre d'abattoirs entre 1990 et 1993 (31 abattoirs en moins chaque année). L'arrêté du 17 mars 1992 prévoyait, une mise en conformité aux normes européennes des abattoirs d'animaux de boucherie, à l'horizon 1996. Ces normes correspondent à celles prescrites aux abattoirs agréés pour les échanges communautaires de viandes fraîches, et s'appliquent, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1993, à tous les abattoirs ayant traité plus de 600 unités de gros bétail (UGB) en 1991. Les abattoirs, qui ne pouvaient pas entreprendre les travaux de modernisation nécessaires pour la mise aux normes, devaient cesser leur activité au 31 décembre 1992. Les petites structures, produisant moins de 600 UGB par an (100 à 200 tonnes suivant les espèces), ont été soumises à des dispositions allégées, mais elles ne peuvent plus desservir qu'un marché strictement régional. Depuis 1993, le nombre de fermetures se ralentit par rapport à la période précédente. Entre 1994 et 2000, le nombre d'abattoirs diminue de 378 à 339, soit une réduction légèrement supérieure à six abattoirs par an, en moyenne.

### LA CONCENTRATION DE L'ACTIVITÉ SE POURSUIT

La concentration de l'activité dans des unités de production plus importantes se poursuit. Le tonnage moyen annuel réalisé par les abattoirs augmente de 6 800 tonnes en 1990 à 10 700 tonnes en 2000. Toutefois, plus de la moitié des abattoirs traitent des volumes inférieurs à 4 000 tonnes et les trois quarts d'entre eux ont une activité inférieure à 10 000 tonnes. Le quart des abattoirs qui produisent plus de 10 000 tonnes par an concentre près des deux tiers de la production. Parmi ceux-là, une vingtaine, essentiellement de statut privé, a traité plus de 30 000 tonnes et réalisé 47 % des tonnages abattus. La concentration est plus marquée dans le secteur privé, où le tonnage annuel moyen atteint 17 300 tonnes, contre 4 100 dans le secteur public. En 2000, les abattoirs privés (la moitié des abattoirs) représentent 80 % du tonnage abattu.

La capacité annuelle moyenne des abattoirs varie fortement selon les régions. Elle est très élevée dans les zones d'élevage comme la Bretagne (33 500 tonnes) et les Pays de la Loire (25 800 tonnes). A l'inverse, elle est inférieure à 4 000 tonnes en Provence-Alpes-Côte d'Azur, Languedoc-Roussillon, Ile-de-France, Centre et Franche-Comté.

Parmi ces 339 abattoirs, 291, contre 400 en 1990, ont abattu des bovins en 2000 pour un volume total d'environ 1,5 millions de

tonnes. Même si la concentration semble moins marquée que dans le secteur porcin, une trentaine d'abattoirs, soit un peu plus de 10 % des unités, réalise la moitié du volume total de bovins abattus en 2000. Les 125 abattoirs de statut privé réalisent 73 % des volumes abattus, avec une moyenne de 8 500 tonnes par unité. Les 166 abattoirs de statut public réalisent le complément avec un volume annuel moyen d'environ 2 400 tonnes. Trois régions concentrent 45 % des abattages : Bretagne, Pays de la Loire et Basse-Normandie.

Dans le secteur des gros bovins, en 1999, une vingtaine d'abattoirs (sur 289), traitant chacun 20 000 tonnes au moins, regroupe 40 % de l'activité nationale. La crise bovine de l'automne 2000 a fortement affecté les abattages de gros bovins. Près d'un département sur deux, possédant au moins un abattoir de gros bovins, a vu son activité réduite de plus de 35 % en novembre 2000, par rapport à 1999.

### CONCLUSION

Après une période de forte réduction, le parc des abattoirs d'animaux de boucherie semble en voie de stabilisation depuis 1993, bien que la crise bovine de l'automne 2000, aux effets encore sensibles dans le secteur bovin, l'ait fragilisé à nouveau. Conséquence de leur long mouvement de disparition, les abattoirs de statut public et ceux de statut privé sont en nombre quasiment égal. Le mouvement de concentration de l'activité se poursuit : le tonnage annuel moyen traité par abattoir continue d'augmenter et un quart des abattoirs réalise les deux tiers de l'activité en 2000.

Tableau 1  
Abattage d'animaux de boucherie en France métropolitaine de 1980 à 2000

	1980	1990	1999	2000
Nb. abattoirs	767	507	350	339
- publics	609	366	177	171
- industriels	158	141	173	168
<i>Volume (1 000 tonnes)</i>				
Gros bovins	1 436,4	1 431,7	1 331,3	1 255,9
Veaux	350,1	277,8	236,0	229,5
Total Bovins	1 786,5	1 709,5	1 567,3	1 485,4
Porcins	1 340,1	1 545,9	2 052,2	2 024,5
Ovins-Caprins	172,2	154,1	110,2	111,9
Équidés	36,0	13,4	9,7	11,1

Figure 1  
Nombre d'abattoirs par département en 2000

